

# DE LA NECESSITE DUNE CONSCIENCE COLLECTIVE POUR UN PAYSAGE CULTUREL EVOLUTIF

## Sous-thème 01: Intégrer le patrimoine et le développement urbain durable en engageant Diverses communautés pour la gestion du patrimoine

**Session 1:** Développement durable et engagement communautaire

**Lieu:** Hall Gulmohur, India Habitat Centre

**Date et heure:** 13 Décembre, 2017, 14:15 – 14:30

**Auteur:** Catherine Madoni

**Résumé:** Les dossiers de candidature pour l'inscription de biens sur la liste du patrimoine mondial concernent de plus en plus des territoires, que des biens isolés.

Si le caractère vivant de ces territoires nécessite de trouver un équilibre entre préservation et revitalisation, de nombreux facteurs (autres législations, normes exigeantes...) entravent au quotidien leur bonne gestion, et il n'est pas toujours aisé de trouver les bons outils pour préserver leur Valeur universelle Exceptionnelle (VUE). Il faut veiller à maintenir l'essentiel de ce qui les ont rendu exceptionnel ; sans les trahir, perdre leur âme ou les « muséifier ». Face à l'exigence de développement durable, l'enjeu de la préservation du patrimoine ne sera possible que par l'implication des habitants dans la gestion de leur patrimoine .

Seule l'émergence d'une conscience collective de la valeur patrimoniale des habitants et des artisans permettra d'adapter les exigences du développement durable, notamment à travers des solutions adaptées préservant l'esprit du lieu.

Dans le Bassin Minier du Nord-Pas-de-Calais, nous sommes sur du patrimoine modeste, dans un territoire en mutation et en grandes difficultés. Face à cette exigence de conscience collective pour comprendre l'intérêt de sa préservation, il est nécessaire de développer une intelligence collective pour trouver et promouvoir les solutions adaptées aux contraintes environnementales et respectueuses des qualités architecturales et patrimoniales.

La constitution d'un « groupe matériau » dans le Nord-Pas-de-Calais avec l'ensemble des acteurs chargés d'adapter ce patrimoine aux exigences environnementales, a permis de sensibiliser et de former le plus grand nombre à des techniques traditionnelles, sans surcoût exagéré.

A la vue de ces données, il apparaît que seul un comité fédérateur des énergies locales, expression de la conscience collective, et de l'Etat, sera légitime dans la définition des projets qui risqueraient d'affecter la Valeur Universelle Exceptionnelle des biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial

**Mots clés:** Conscience collective, territoire, équilibre, revitalisation, esprit du lieu

## DE LA NECESSITE DUNE CONSCIENCE COLLECTIVE POUR UN PAYSAGE CULTUREL EVOLUTIF

En Occident, la notion de gestion du patrimoine, telle que nous l'entendons aujourd'hui, a fortement évolué depuis la Renaissance italienne. C'est avec les vestiges de l'architecture romaine ; souvent des fragments isolés, que les papes du cinquecento s'offusquant de leur disparition, prirent les premières dispositions juridiques pour inviter à la conservation des monuments antiques.

La notion de monument, telle que reconnue aujourd'hui en France, est créée après la Révolution Française et a fait de l'Etat : le juge de ce qui doit être conservé, détruit ou mis en valeur. Comme l'histoire qui se résuma longtemps à la vie des grands hommes, le patrimoine fût longtemps compris à travers ses bâtiments les plus symboliques comme les cathédrales et les châteaux.

Pour autant la mémoire d'une époque, c'est aussi tous les lieux où vécurent les différentes populations qui au cours des siècles ont forgé notre société. Pour illustrer cela, ne peut on pas faire notre, les propos de Bertold Brecht dans son poème « *Les Questions que se pose un ouvrier qui lit* »!

*« Qui a construit Thèbes aux sept portes ?*

*Dans les livres, on donne les noms des Rois.*

*Les Rois ont-ils traîné les blocs de pierre ?*

*Babylone, plusieurs fois détruite,*

*Qui tant de fois l'a reconstruite ?*

*Dans quelles maisons*

*De Lima la dorée logèrent les ouvriers du bâtiment ?*

*Quand la Muraille de Chine fut terminée,*

*Où allèrent ce soir-là les maçons ? Rome la grande*

*Est pleine d'arcs de triomphe. Qui les érigea ?.....*

Depuis le milieu du XXème siècle, le patrimoine forme dorénavant un tout. En 1901 le Gouvernement de Bavière étendait cette notion de Monument à la physionomie d'une ville, d'une rue..., créant ainsi la notion d'ensemble. Dans le même temps Gustavo Giovannoni, à Rome, créa la notion de « centre historique » et invite les architectes à ne pas négliger les œuvres mineures du patrimoine architectural.

En France, dans les années 30 la notion d'abord de monuments est élaborée. Le patrimoine n'est plus un monument isolé mais un ensemble constitué sur un territoire qui articule, associe et organise des espaces et des bâtiments entre eux, pour un ou plusieurs usages au profit d'une communauté.

**Nous sommes passés du monument au territoire.** Parallèlement, la gestion du patrimoine a fortement évolué en un siècle. Nous sommes passés d'une gestion régaliennne de l'Etat sur les monuments, les abords et les secteurs sauvegardés à une gestion partenariale avec les collectivités dans les aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP).

Quant au patrimoine mondial, il n'y a pas, comme on le sait, de législation qui lui soit propre ; au termes de l'article 7 de la convention de 1972, il faut entendre par protection internationale du patrimoine « la mise en place d'un système d'assistance internationale visant à seconder les Etats, parties à la convention dans les efforts qu'ils déploient.. ».

**Les états, qui sont garants de cette « valeur universelle exceptionnelle », doivent trouver l'équilibre entre restauration, préservation et réutilisation afin de permettre aux Biens inscrits de vivre pour perdurer.**

Face à la demande croissante de démocratie directe, les états, aujourd'hui, ne peuvent plus seul conserver cette capacité à ordonner, à orchestrer et à structurer l'avenir de la mémoire collective et de l'histoire nationale. En effet, d'une part, la puissance publique ne dispose pas du monopole de l'intérêt général, d'autre part, notre Constitution comme beaucoup d'autres pose le principe institutionnel d'une

République décentralisée qui répartit les compétences entre l'État et les collectivités territoriales. De plus, il est nécessaire que la société civile prenne sa part dans ces choix.

Cela exige une prise de conscience de tous et l'adhésion au projet qui doit en résulter, il ne pourra plus être envisagé comme de part le passé une gestion étatique qui sera toujours vécue comme une contrainte par les populations, surtout quand il s'agit de paysage culturel porteur de la vie quotidienne. En effet, les paysages culturels doivent pouvoir s'adapter, pour garantir la poursuite du développement socio économique et générer des moyens de subsistances durables à l'intérieur du site et au delà. Pour cela, l'expertise doit être partagée par tous, car tout plan de sauvegarde ou de gestion qui ne sera pas approuvé par la population risque d'être voué à l'échec.

La responsabilité des états, qui est de faire prévaloir l'intérêt commun, sera dorénavant d'orchestrer l'ensemble des aspirations de tous les habitants du territoire.

**Les effets d'un bon gouvernement, qui privilégient l'intérêt commun sur l'intérêt particulier**, se constatent dans la lecture des paysages : tant dans le paysage des villes que dans celui des campagnes comme en attestent les représentations allégoriques des fresques d'Ambrogio Lorenzetti peintes au XIV<sup>ème</sup> siècle dans le palais communal de Sienne.

### **L'EXEMPLE DU BASSIN MINIER**

Le Nord Pas-de-Calais offre dans sa partie médiane un paysage façonné par trois siècles d'extraction du charbon sur 120 kilomètres de long et 12 kilomètres de large ; 109 biens s'échelonnent, des fosses, des chevalements, des cités minières, des terrils, des infrastructures de transport de la houille, des gares ferroviaires, des écoles, des coopératives, des églises, des équipements collectifs et de santé.....

Le site du bassin minier est une exposition grandeur nature de l'évolution du bâti et de la morphologie urbaine de l'habitat ouvrier de puis la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle jusqu'aux années 50. C'est un témoignage des conditions de vie des mineurs et il renseigne sur la solidarité ouvrière. Ce bassin présente un paysage culturel évolutif vivant exceptionnel par sa continuité et son homogénéité. Il donne un exemple important et très bien conservé des charbonnages et de l'urbanisme qui lui est associé, par son paysage de quasi mono-industrie extractive composé d'étangs d'affaissement minier, de terrils et de chevalements.

Dans ce territoire du Bassin Minier il n'est malheureusement pas rare de trouver des villes en déclin démographique, malgré la présence de lieux urbains de qualité. En effet, ce territoire riche d'un passé industriel fut révélateur jusqu'à un passé récent de ces territoires en perte progressive d'identité et d'attractivité. Le bassin Minier offre néanmoins des paysages et des lieux urbains de qualité, qui par des adaptations adéquates seraient susceptibles de favoriser un renouveau économique fondée sur une nouvelle économie résidentielle diversifiée.



*Fig. 1- Différentes vues du Bassin Minier du Nord\_pas-de-Calais*

Fort de ce constat l'Etat français, garant de la VUE de ce territoire, a constitué une feuille de route au travers de « L'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier du Nord-Pas-de-Calais » dont les objectifs principaux sont ;

- I - Redonner de l'énergie au territoire pour en faire un territoire d'excellence de la transition énergétique.
- II- Redonner du mouvement au territoire
- III – Redonner de la fierté aux habitants et métamorphoser leur cadre de vie
- IV- Réparer le passé et conforter la responsabilité et la solidarité des acteurs du territoire.

Pour cela il se propose ;

**D'accélérer le rythme de réhabilitation des logements en en faisant un levier d'emploi et d'innovation.** La démarche de « projets intégrés », telle que proposée doit permettre

- valoriser le cadre de vie des cités minières et d'améliorer l'attractivité résidentielle,
- d'accueillir de nouvelles fonctions urbaines et de nouveaux projets,
- de densifier les cités aux abords des nouvelles lignes de transport,

Dans cette démarche, il y a cependant, une dimension à ne pas négliger; c'est de privilégier impérativement **l'esprit des lieux** qui a forgé, le caractère et l'identité de ce territoire aujourd'hui inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Les porteurs de projets doivent s'assurer que les composantes et les caractéristiques qui ont forgé l'identité du Bien soient préservées et ne partent pas à vau l'eau. Il ne faut pas perdre l'esprit du lieu qui lui donne sens.

« L'esprit du lieu construit le lieu et, en même temps, le lieu instruit et structure l'esprit. »

**De renforcer l'émergence de dynamiques de centralité encore trop absentes aujourd'hui.** Les anciennes fosses, souvent protégées au titre des monuments historiques se situent au cœur même de ces cités minières. Désaffectées depuis des décennies elles forment de véritables verrues dans le cadre de vie des habitants. Leur trouver de nouveaux usages ; commerciaux, de services publics et/ou privés,... créera de nouvelles centralités qui en feront des cœurs de ville.

**Faire du bassin minier un ensemble cohérent de Territoires à l'Energie Positive pour lacroissance Verte.** La volonté d'exceller dans les performances énergétiques des habitations de ce territoire, serait l'occasion d'innover en faisant de la recherche sur de nouveaux matériaux et techniques d'isolation.

**Accompagner les populations dans leur développement social économique et citoyen**Seule l'émergence d'une « conscience collective » de l'ensemble de la population du bassin minier permettra de se réapproprier avec fierté le passé et l'histoire unique en France de ce territoire. Pour cela, l'objectif de développer une « conscience collective » forte, nécessaire au renouveau du bassin minier et en en préservant l'identité, passe par des actions en faveur des jeunes notamment à travers des chantiers écoles et des formations à l'art et à l'histoire de l'architecture.

Des manifestations avec le Louvre-Lens, prestigieuse institution, sont proposées au grand public et notamment au jeune public pour le sensibiliser à leur histoire, à leur patrimoine et également à leur respect.

**Cultiver l'image d'un territoire aux paysages attractif..**Rendre aux habitants un cadre de vie qualitatif passe par la préservation et la valorisation du patrimoine. Les matériaux et leur mise en oeuvre sont autant de renseignements sur les techniques de l'époque de sa construction que sur la richesse ou l'influence de son propriétaire. Ces traces visibles doivent être porteuses de témoignage, d'authenticité, elles doivent véhiculer les valeurs et les savoir-faire de leur époque de construction. Dans ce territoire du Bassin Minier, la majorité du paysage urbain est constitué d'un bâti ordinaire, qui est un patrimoine fragile, dont la valeur est souvent méconnue et parfois même ignorée par ses habitants. C'est un patrimoine vulnérable menacé par des pratiques inadéquates, prétendument soutenus par une réglementation de plus en plus exigeante. Faire comprendre l'importance de bien restaurer ce bâti nécessite des actions d'information, de formation et de sensibilisation car la recommandation ou la prescription architecturale ne suffit pas si elle n'est pas comprise et admise par ceux à qui elle s'adresse.

Le maintien des savoir-faire pour faire perdurer la mise en oeuvre des matériaux traditionnels sur le bâti si spécifique du bassin minier nécessite une main d'œuvre formée et adaptée à ce type de constructions. Pour cela la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Nord-Pas-de-Calais avait instauré un « Groupe Matériaux » avec les organisations professionnelles dont l'objectif principal était d'améliorer la qualité des travaux sur le bâti ordinaire sans pour autant en augmenter le coût, et de réaliser les travaux dans les règles de l'art pour éviter un appauvrissement de cette architecture.

**De valoriser les sites de mémoires miniers, historiques et culturels**Dans le domaine de l'urbanisme et de l'architecture, étant donné que ce territoire offre une exposition grandeur nature de l'évolution de l'habitat ouvrier en France, pourquoi ne pas construire un circuit sur les intérieurs des familles de mineurs, comme cela existe à Guise, au Geffrye museum, au Havre avec le logement témoin... Ludique et instructif, ces immersions dans une vie passée sont instructives à tous niveaux.

A un horizon proche le bassin minier peut sortir totalement métamorphosé, notamment avec l'Engagement pour son renouveau, et devenir un lieu d'intérêt touristique et culturel majeur de la région des Hauts de France à la condition toujours de ne pas perdre l'« esprit des lieux » qui on fait son histoire et son riche passé. Mais également offrir un cadre de vie très qualitatif à ses habitants, cela semble absolument primordial.

**De créer un outil puissant de maîtrise d'ouvrage qui garantit la réussite, et assurer le pilotage général de la démarche**Pour réparer le passé et coordonner la responsabilité et la solidarité des acteurs du territoire, il est nécessaire dans un premier temps de rappeler tant aux élus qu'aux institutions, à la société civile qu'aux habitants... que ce territoire inscrit sur la liste du patrimoine mondial a des devoirs.

En effet l'Etat partie lorsqu'il a présenté cette candidature s'est engagé à préserver la Valeur Universelle Exceptionnelle qui le caractérise et de livrer cet héritage aux générations futures. Pour cette raison, parallèlement à la création d'un outil puissant de maîtrise d'ouvrage qui garantira la réussite des projets,

et d'assister collectivement le délégué général au bassin minier, il est nécessaire de mettre en place un comité décisionnel pour gérer le renouveau de ce territoire en favorisant l'émergence de lieux de vie innovants et qualitatifs conformes aux ambitions de ce XXIème siècle et tout en assurant le maintien de l'« Esprit des lieux » pour préserver toujours lisible et vivante l'histoire de son passé afin que ce territoire assure l'excellence dans tous les domaines.

En conclusion, je reprendrai les propos de Monsieur Delevoe, ancien ministre de Jacques Chirac : « le patrimoine est l'expression d'un écosystème de pensée de culture, de religion, et de communauté. Pris dans cette dimension le patrimoine peut être un choc d'éveil des consciences qui permettra par sa préservation et pas seulement sa préservation sur un plan architectural mais par la densité de la pensée qu'il pourra nous offrir de pouvoir nous poser un certain nombre de questions.

Protéger notre patrimoine culturel, c'est protéger notre appartenance territoriale. La connaître et reconnaître celle des autres est un premier pas vers la connaissance. La défense du patrimoine ; ce n'est pas la défense d'un passé, par une nostalgie compassionnelle, mais c'est peut être l'un des enjeux politiques les plus importants d'un monde qui est aujourd'hui en train de se fragmenter et de se déchirer. »

La préservation du patrimoine culturel nous permet de le connaître, de mieux comprendre les différentes cultures et nous force à les apprécier ; accepter la diversité est l'un des fondements de la paix.

## **Bibliography**

- Le Patrimoine Mondial (2002) – Congrès international organisé par le centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO et le bureau régional pour la science en Europe (ROSTE)
- Les Biens inscrits au Patrimoine mondial (2017) Arras – Atelier organisé par Patrimoine et Environnement

## **List of Figures**

- Photos Mission Bassin Minier

# ICOA1024: THE NEED FOR A COMMON AWARENESS OF AN EVOLVING CULTURAL LANDSCAPE

## Subtheme 01: Integrating Heritage and Sustainable Urban Development by engaging diverse Communities for Heritage Management

**Session 1:** Sustainable Development and Community Engagement

**Location:** Gulmohar Hall, India Habitat Centre

**Time:** December 13, 2017, 14:15 – 14:30

**Author:** Catherine Madoni

*State Architect/Town Planner*

*1983 Diploma from the Centre for Advanced Studies in the understanding and conservation of ancient monuments*

*2006 -2015 Administrator, ICOMOS France*

*Member of ICOMOS France advisory council since May 2015*

*1975-1981 Employed in different architectural practices*

*1981 Architect of State buildings in the department of Saône et Loire;*

*In charge of the 1<sup>st</sup> and 8<sup>th</sup> arrondissements in Paris; and in the Nord department.*

*Since 2000 head of the SDAP in Pas-de- Calais*

**Abstract:** Nominations for the inscription of properties on the World Heritage list are more and more concerned with areas, than with isolated properties. If the living character of these territories necessitates finding a balance between preservation and revitalisation, numerous factors (e.g. other legislations, strict standards) pose a daily hindrance to their good management, and it is not always easy to find good instruments for preserving their Outstanding Universal Value (OUV). We must be vigilant in maintaining the essence of what has rendered them exceptional, without betraying them, losing their soul, or turning them into a museum. Faced with the demand for lasting development, the principle of upholding the heritage is not possible without involving local people in its management. Only the emergence of a common awareness of the value of heritage by local inhabitants and craftsmen allows for the demands of lasting development to be adapted across the board to preserve the spirit of the place. In the mining basin of Nord Pas-de-Calais, with a modest heritage, we are in an area facing change and great difficulties. Faced with the requirement for a common awareness in understanding the interest in its preservation, it is necessary to develop a common intelligence in order to find and promote solutions adapted to the environmental constraints with respect to heritage and architectural qualities. The setting up of a ‘materials group’ in Nord Pas-de-Calais, of all stakeholders responsible for adapting this heritage to environmental demands, has made it possible to train as many people as possible in traditional techniques, without undue extra expenditure. In view of these facts, it appears that only a federal committee combining local interests, expressing local awareness, and the State, will be legitimate in defining projects that risk affecting the Outstanding Universal Value of properties inscribed on the World Heritage List.